

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 septembre 2020

Convocation du 02 septembre 2020

Présents : Mesdames BEILLARD, RAVENEAU, MAUBOUCHER-MINIER, LAURENT, DUPUY, LACRAMPE-BOSSIS, MASSIAS, BONIN.

Messieurs CHAPEAU, LHUILLIER, GROLEAU, ABILLARD, DOUBLET, RONCERET.

Excusé(e) : Monsieur GUIOCHEREAU

Secrétaire de séance : Monsieur CHAPEAU

VIDEOPROTECTION

Présentation du dispositif de vidéoprotection de voie publique par l'adjudant BENETTI, référent sûreté, l'adjudant GUEHO, chef de brigade, le capitaine BLU, chef de la communauté de brigade suite à la convention tripartite relative à la participation citoyenne signée en août.

But : dissuader les passages à l'acte, lutter contre le sentiment d'insécurité, faire diminuer les faits, faciliter l'identification des auteurs d'infraction, facilite la levée de doute.

Public informé par la présence de panneaux « commune sous vidéo surveillance ».

Le référent sûreté est le garant du respect de ces règles : confidentialité, respect des libertés publiques individuelles, droit à l'image. Préalablement à toute décision le conseil municipal aura à se prononcer sur la réalisation d'un diagnostic de vidéoprotection de voie publique sur la commune.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 07 juillet 2020.

Compte-rendu de la commission devis

La commission devis s'est réunie pour étudier les devis suivants :

- Renouvellement du parc informatique mairie pour un montant de 7992 € TTC
- Achat d'une autolaveuse pour la salle des loisirs pour un montant de 3 671.76 € TTC
- Remplacement du portillon cimetièrre pour un montant de 512.22 € TTC
- Aménagement paysager du rond-point pour un montant de 9 433.20 € TTC
- Remplacement de la chaudière à gaz d'un locatif communal pour un montant de 3 892.91 € TTC

Devis validés.

PLUi : présentation de l'Arrêt projet du PLUi Loire-Longué

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une réunion à ce sujet à au lieu à Longué-Jumelles le 31 août. Un diaporama retraçant la méthodologie utilisée pour élaborer le PLUi a été présenté.

Madame le Maire présente les zonages suivants : U – A – N du PLUi et les 2 OAP (opération d'aménagement programmée) sont conservées dans le but que la commune achète ces terrains à moyen et long terme en vue de les aménager.

Au 19/10 chaque commune doit avoir émis un avis arrêt sur ce projet. Le dossier est consultable en mairie

La délibération relative à cet arrêt de projet sera prise à la séance du mois d'octobre.

SIEML : programme des travaux d'effacement des réseaux 2021

Les membres du conseil municipal émettent un accord de principe sur les travaux d'effacement des réseaux de 2021,

Rue de la Mairie pour un montant de 189 716.60 €.

Vente parcelle lotissement les Mortiers II

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande d'achat d'un terrain situé Lotissement les Mortiers II, cadastré section A n° 1136 (lot n°9), au prix de 26 340 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte et donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son adjointe pour signer les pièces nécessaires.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 09 août 2020, toute vente de terrain à bâtir situé sur un sol argileux aléa moyen ou fort doit faire l'objet d'étude géotechnique à la charge du vendeur. Madame le Maire

présente un devis de l'entreprise FLI CADEGEAU pour un montant de 5 460.00 € TTC, un devis de la société GINGER pour un montant de 2 640 € TTC. Deux autres devis sont en attente. Le devis le moins-disant sera retenu.

Admission en non-valeur

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur dressée par le comptable public d'un montant de 37.80 €. Toutes les voies d'exécution ont été mise en œuvre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver l'admission en non-valeur.

DPU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur le bien situé : Route de Parçay les Pins.

Questions diverses

- devis pose stèle et plaque espace cinéraire pour un montant de 3 480.00 € TTC, validé. Maintien de la délibération en date du 07/09/2010 fixant les tarifs des dispersions.

Levée de séance 1h00.